

L'implantation de Défi dans les communes et provinces de Wallonie : flux et reflux (2012-2024)

Cédric Istasse

La Belgique vient de connaître une année politique exceptionnellement chargée sur le plan électoral, avec un scrutin législatif multiple le 9 juin et des élections locales le 13 octobre. Que ce soit au printemps ou à l'automne, le parti Défi a connu un échec remarqué, qui s'est soldé par la perte de nombreux sièges dans les assemblées parlementaires et dans les conseils communaux et provinciaux.

Fondé voici soixante ans sous la dénomination de Front démocratique des Bruxellois de langue française, ce parti a longtemps été associé exclusivement à la Région bruxelloise et aux communes de la périphérie où vivent de nombreux francophones. Mais en octobre 2009, soit il y a quinze ans, le Front démocratique des francophones (FDF), comme il s'appelait alors, a annoncé son intention de s'implanter en Wallonie, et de déborder ainsi de son périmètre d'action traditionnel. À cette époque, ce parti constituait l'une des composantes du MR ¹ et était présidé par Olivier Maingain.

Depuis cette décision, le parti amarante a connu plusieurs évolutions. Il a changé de nom à deux reprises, se rebaptisant Fédéralistes démocrates francophones en janvier 2010 puis devenant Démocrate fédéraliste indépendant (Défi) en novembre 2015. Il s'est séparé du MR en septembre 2011, dans le cadre des négociations relatives à la détermination des contours de la sixième réforme de l'État. Enfin, O. Maingain a été remplacé à la présidence par François De Smet en décembre 2019, puis Sophie Rohonyi a succédé à ce dernier en juillet 2024 après la défaite enregistrée aux élections législatives. En outre, des déchirements profonds ont secoué le parti en février-mars 2024, dans le cadre de l'établissement des listes électorales, et plusieurs défections sont survenues parmi les élus et les cadres du parti.

¹ Le FDF s'est allié avec le parti libéral francophone en septembre 1993 pour constituer la Fédération PRL FDF, devenue ensuite la Fédération PRL FDF MCC en décembre 1998, puis le Mouvement réformateur (MR) en mars 2002.

À ce jour et depuis l'annonce de 2009², les FDF puis Défi ont pris part à six scrutins en Wallonie : les élections locales (communales et provinciales) des 14 octobre 2012, 14 octobre 2018 et 13 octobre 2024, et les élections législatives (européennes, fédérales, régionales et communautaires) des 25 mai 2024, 26 mai 2019 et 9 juin 2024.

Cette @*analyse du CRISP en ligne* montre dans quelle mesure le parti amarante est parvenu, ou non, à s'ancrer dans le paysage politique wallon sur le plan communal et provincial, en prenant pour fil conducteur les scrutins locaux de 2012, 2018 et 2024. Défi n'ayant jamais décroché de siège au Parlement wallon ou dans une circonscription wallonne de la Chambre des représentants, les résultats de ce parti aux élections législatives de 2014, 2019 et 2024 ne seront pas traités ici de manière aussi fine.

1. Défi en Wallonie au fil des élections communales, 2012-2024

Pour retracer l'évolution de l'ancrage des FDF puis de Défi dans les localités de Wallonie, nous proposons de prendre quatre indices relatifs aux élections communales : le nombre de listes déposées, les résultats électoraux obtenus (en pourcentage des votes valablement émis), le nombre de sièges de conseiller communal décrochés³ et le nombre de participations à des majorités communales. En outre, afin de mieux saisir les évolutions récentes, un focus particulier est réservé à la mandature communale 2018-2024.

1.1. Le nombre de listes déposées

Lors du scrutin local de **2012**, les FDF avaient déposé une liste dans 24 communes⁴. Géographiquement, celles-ci se ventilaient comme suit : 11 en Brabant wallon, 6 dans le Hainaut, 4 en province de Liège et 3 en province de Namur. Charleroi et Seraing étaient les deux seules des neuf villes wallonnes de plus de 50 000 habitants dans lesquelles était présentée une liste des FDF (mais celle-ci y était incomplète dans les deux cas).

Six ans plus tard, pour les élections communales de **2018**, Défi a présenté une liste dans 45 communes (+ 21)⁵. Parmi elles, 10 ont été déposées en Brabant wallon (- 1), 18 dans le Hainaut (+ 12), 10 en province de Liège (+ 6), 1 en province de Luxembourg (+ 1) et 6 en province de Namur (+ 3). Défi a alors été présent dans huit des neuf villes wallonnes de plus de 50 000 habitants (+ 6), l'exception étant Mouscron.

En **2024**, Défi n'a plus présenté de liste au suffrage des électeurs que dans 13 communes wallonnes (- 32)⁶ : il en a déposé 4 dans le Brabant wallon (- 6), 5 dans le Hainaut

² Concernant la période 1964-2016, cf. M. COUNET, G. MATAGNE, P. VERJANS, « Le défi wallon du FDF », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 20 décembre 2016, www.crisp.be.

³ Pour une présentation détaillée des résultats électoraux et du nombre de conseillers communaux, cf. le tableau 1 reproduit en annexe.

⁴ Listes FDF dans 23 communes ; liste FDF-Horizon à Thuin.

⁵ Listes Défi dans 42 communes ; liste Défi pour Ans à Ans ; liste Défi Citoyen à Grez-Doiceau ; liste Défi pour Huy à Huy.

⁶ Listes Défi dans 10 communes (Ans, Courcelles, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Froidchapelle, Gembloux, Lessines, Nivelles, Liège et Wavre) ; liste Défi + à Genappe ; liste Défi Citoyens+ à Namur ; liste Défi & Citoyens à Rixensart.

(– 13), 2 en province de Liège (– 8), plus aucune en province de Luxembourg (– 1) et 2 en province de Namur (– 4)⁷. La majorité de ces listes étaient incomplètes⁸. Liège et Namur ont été les deux seules villes wallonnes de plus de 50 000 habitants dans lesquelles Défi restait présent.

1.2. Les résultats électoraux obtenus

En **2012**, les scores récoltés par les listes des FDF dans les communes wallonnes s'échelonnaient entre 1,2 % des suffrages à Herstal (en province de Liège) et 6,9 % à Erquelines et à Sambreville (respectivement en province de Hainaut et en province de Namur). À l'échelle des 24 communes de Wallonie dans lesquelles il avait déposé des listes, le parti amarante recueillait en moyenne 3,8 % des voix. Il remportait plus de 5 % des votes dans 7 communes : 3 brabançonnes (Braine-l'Alleud, Chaumont-Gistoux et La Hulpe)⁹, 2 hennuyères (Erquelines et Thuin), 1 liégeoise (Ans) et 1 namuroise (Sambreville).

Six ans après, en **2018**, Défi a obtenu sur ses listes des résultats allant de 1,1 % à Tournai (en province de Hainaut) à 20,3 % à Floreffe (en province de Namur). À l'échelle des 45 communes wallonnes dans lesquelles il a concouru au scrutin, il a récolté en moyenne 6,7 % des votes (+ 2,9 %). Il a franchi la barre des 5 % dans près des deux tiers d'entre elles (29 sur 45)¹⁰, et a même dépassé les 10 % dans 8 communes : 1 dans le Brabant wallon (Lasne), 1 dans le Hainaut (Fleurus), 3 en province de Liège (Braives, Chaudfontaine¹¹ et Pepinster) et autant en province de Namur (Floreffe¹², Sambreville et Sombreffe).

À l'occasion du scrutin communal de **2024**, les listes de Défi ont remporté entre 0,9 % des voix à Liège et 10,0 % à Rixensart (en Brabant wallon). À l'échelle des 13 communes wallonnes dans lesquelles elles se sont présentées au vote des électeurs, leur score moyen a été de 4,3 %. Défi n'a plus franchi la barre des 5 % que dans 3 communes : 1 dans le Brabant wallon (Rixensart¹³) et 2 dans le Hainaut (Fontaine-l'Évêque et Froidchapelle).

1.3. Le nombre de conseillers communaux

Pour leur première participation à un scrutin communal en Wallonie, en **2012**, les FDF avaient décroché sur leurs listes un total de 3 sièges de conseiller communal, dans autant de communes (et de provinces) : 1 à Braine-l'Alleud (dans le Brabant wallon), 1 à Ans (en province de Liège) et 1 à Sambreville (en province de Namur).

⁷ Ajoutons que Défi a également été présent dans quelques autres communes, par le moyen de listes dont ce parti constituait l'une des composantes (plus ou moins importante) : par exemple, Elan C+ à Grez-Doiceau, Huy en Commun à Huy, Vert Amarante La Hulpe (VALH) à La Hulpe, MR Engagés Défi Ensemble à Seraing, et Autrement à Sombreffe.

⁸ Seules étaient complètes les listes déposées à Lessines, à Nivelles et à Rixensart.

⁹ À Wavre, son score était de 4,97 %.

¹⁰ À Montigny-le-Tilleul, son score a été de 4,98 %.

¹¹ À Chaudfontaine, son score a été de 15,05 %.

¹² À Floreffe, son score a été de 20,34 %.

¹³ Son score s'y est établi à 9,96 %.

En **2018**, Défi a fait élire sur ses listes pas moins de 41 conseillers communaux (+ 38), répartis sur 26 communes (et sur 4 provinces) : 11 en Brabant wallon (dont 2 à Tubize et à Wavre), 7 dans le Hainaut (dont 2 à Charleroi et à Fleurus), 10 en province de Liège (dont 2 à Ans et à Huy, et 3 à Chaudfontaine) et 13 en province de Namur (dont 2 à Sambreville, et 4 à Floreffe et à Namur)¹⁴.

En **2024**, Défi est retombé à 3 conseillers communaux (– 38), soit le même nombre que douze ans plus tôt. Ces élus se situent dans 2 communes (et autant de provinces) : ils sont 2 à Rixensart (dans le Brabant wallon) et 1 à Fontaine-l'Évêque (dans le Hainaut). Dans la première de ces deux communes, Défi a doublé le nombre de ses représentants ; dans la seconde, il a fait son entrée au conseil communal.

Il est à souligner que ces différents chiffres ne concernent que les conseillers communaux ayant été élus sur une liste des FDF ou de Défi. Ils ne comprennent donc pas les personnes qui se sont déclarées apparentées au parti amarante (soit dès le moment d'une élection, soit après) mais qui ont été élues sur d'autres listes que celles de celui-ci¹⁵.

1.4. Le nombre de participations à des majorités communales

C'est en **2018** que, pour la première fois, Défi a fait partie de majorités communales en Wallonie. Tel n'avait été nulle part le cas des FDF en 2012. Au lendemain du scrutin du 14 octobre 2018, 4 communes wallonnes ont compté un ou deux mandataires élus sur les listes amarantes au sein de leur collège communal : Fleurus (1 échevin), Floreffe (2 échevins)¹⁶, Grez-Doiceau (1 échevin) et Tubize (1 échevin). En outre, dans le courant de la mandature 2018-2024, à savoir respectivement en octobre 2020 et en février 2022, Défi a rejoint les rangs de la majorité à Braine-l'Alleud et à Wavre (sans pour autant, dans un cas comme dans l'autre, intégrer le collège communal)¹⁷.

Au lendemain du scrutin local de **2024**, aucune des deux listes de Défi représentées dans un conseil communal de Wallonie n'apparaît susceptible de rejoindre la majorité communale.

¹⁴ Par rapport à 2012, le parti a maintenu sa représentation à Braine-l'Alleud, et il l'a doublée à Ans et à Sambreville.

¹⁵ Ainsi, s'agissant de la mandature 2018-2024, nous avons repéré les 9 personnes suivantes (sans garantie que cette liste soit exhaustive) : à Belœil (Hainaut), l'un des deux élus de la liste Cap Belœil, Pierre-Marie Sprockeels ; à Brunehaut (Hainaut), l'un des treize élus de la liste Union solidaire de Brunehaut (USB), François Schietse (ensuite devenu conseiller communal indépendant en septembre 2021, tout en restant affilié à Défi) ; à Chapelle-lez-Herlaimont (Hainaut), l'unique élu de la liste Action citoyenne (AC), Bruno Vanhemelryck ; à Chaumont-Gistoux (Brabant wallon), l'une des huit élus de la liste Villages, Anne Hernalsteens ; à Colfontaine (Namur), l'un des cinq élus de la liste C.Plus, Didier Golinveau ; à Enghien (Hainaut), l'un des quatre élus de la liste En Mouvement, Francis De Hertog ; à Libramont-Chevigny (Luxembourg), l'unique élu de la liste Libr envol, Jonathan Martin (qui a accédé au poste d'échevin) ; à Péruwelz (Hainaut), l'un des deux élus de la liste Rassemblés pour le Péruwelz (RPP), Willy Detombe ; à Yvoir (Namur), l'un des trois élus de la liste Ensemble pour Yvoir (EPY), Bertrand Custinne (après avoir été apparenté au PS jusqu'en mars 2019).

¹⁶ En avril 2022, Défi a procédé à un renversement de la majorité communale à Floreffe : il s'est désuni d'Écolo et du PS pour s'allier avec le Rassemblement pour Floreffe (RPF). Cf. RTBF Info, 9 avril 2022, www.rtbf.be.

¹⁷ TV Com, 20 octobre 2020, www.tvcom.be ; RTBF Info, 21 février 2022, www.rtbf.be.

1.5. Une mandature communale 2018-2024 difficile

Lors des élections communales du 14 octobre 2018, Défi avait pu s'enorgueillir de pas moins de 41 candidats élus sur ses listes. Toutefois, il a terminé la mandature 2018-2024 en conservant seulement 21 de ces conseillers communaux initiaux, soit à peine la moitié. En effet, au fil des six années écoulées, les défections se sont multipliées, auxquelles se sont en outre ajoutées quelques exclusions.

Le parti amarante a pu maintenir sa représentation intacte (entre 1 et 3 élus) dans 14 communes : à **Ans** (Sarah Davin ; René Courtois, remplacé par Patrick Claes à partir de septembre 2022 puis par Véronique Troosters), à **Braine-l'Alleud** (Christian Ferdinand), à **Chaufontaine** (Olivier Grondal, Anne-Catherine Lacrosse et Pascal Piedbœuf), à **Courcelles** (Christel Micelli), à **Fleurus** (Maklouf Galoul, remplacé par François Lorsignol à partir de mai 2021 ; Mikhaël Jacquemain), à **Grez-Doiceau** (Pascal Goergen), à **Huy** (Michel Lizin, remplacé par Patrick Thomas à partir de janvier 2019 ; Grégory Vidal), à **La Hulpe** (Patrice Horn, remplacé par Alexis Joseph à partir de décembre 2023), à **Lessines** (Jean-Marc Barbaix), à **Nivelles** (Véronique Vandegoor), à **Pepinster** (Jean Fafchamps), à **Rixensart** (Christian Chatelle), à **Sombreffe** (Marc Laloux) et à **Wavre** (Luc D'Hondt et Martine Massart).

En revanche, Défi a vu le nombre de ses conseillers communaux diminuer de moitié à **Charleroi** : si Jean-Noël Gillard est resté membre du parti, tel n'a pas été le cas de Nicolas Kramvoussanos, qui l'a quitté en décembre 2019¹⁸ et a siégé comme indépendant à dater de cette époque¹⁹.

Surtout, dans les 11 autres communes, le parti a perdu toute représentation en cours de mandature. À **Namur**, le départ des 4 conseillers communaux s'est déroulé en trois temps : dès le mois d'octobre 2018, Françoise Kinet a été écartée de Défi pour injures envers ses colistiers (et a siégé comme indépendante à dater de cette époque)²⁰ ; en décembre 2022, Loïc Demarteau a quitté le parti pour rallier le MR²¹ ; en juin 2024, Pierre-Yves Dupuis et Julien Lemoine (le second cité remplaçant Bernard Ducoffre, déchu de son mandat en décembre 2020²²) ont tous deux rejoint Les Engagés²³. À **Florefe**, où Défi avait également obtenu 4 sièges en 2018, la rupture s'est produite en janvier 2023, lorsque l'ensemble des mandataires du parti ont annoncé qu'ils quittaient les rangs de celui-ci pour rejoindre ceux des Engagés : Cédric Duquet (qui a ensuite été remplacé par Maxime Despontin – lui aussi passé de la formation amarante au parti turquoise – en septembre 2023), Vanessa Laurent, Stéphanie Stroobants et Olivier Trips²⁴. À **Sambreville**, les 2 conseillers communaux Défi, Philippe Kerbusch

¹⁸ Télésambre, 23 décembre 2019, www.telesambre.be.

¹⁹ Pour le scrutin de 2024, N. Kramvoussanos s'est porté candidat en 2^e place sur la liste MCW.

²⁰ RTBF Info, 26 octobre 2018, www.rtbf.be. F. Kinet ne s'est pas représentée en 2024.

²¹ RTBF Info, 2 décembre 2022, www.rtbf.be. Pour le scrutin de 2024, L. Demarteau a figuré en 2^e position sur la liste MR.

²² RTBF Info, 8 décembre 2020, www.rtbf.be.

²³ RTBF Info, 21 juin 2024, www.rtbf.be. Pour le scrutin de 2024, J. Lemoine et P.-Y. Dupuis ont été respectivement 9^e et 19^e sur la liste Les Engagés.

²⁴ *Sudinfo*, 21 janvier 2023, www.sudinfo.be ; *L'Avenir*, 25 janvier 2023, www.lavenir.net. Pour le scrutin de 2024, trois des quatre mandataires sortants se sont portés candidats sur la liste RFP du bourgmestre Philippe Vautard ; ils en ont occupé les 3^e, 10^e et 17^e places.

et Monique Félix, ont été exclus de ce parti en mars 2021²⁵. À **Tubize**, les 2 élus du parti amarante, Mourad Abdelali et Filippo Lavore (le second remplaçant Catherine Payen depuis septembre 2021), ont tous deux quitté celui-ci en août 2024²⁶. À **Waterloo**, à **Braives**, à **Liège**, à **Jemeppe-sur-Sambre**, à **Châtelet** et à **Lasne**, Défi a vu son unique élu claquer la porte du parti²⁷. Il s'est agi respectivement de Fiorella Iezzi en septembre 2019 (pour rejoindre le MR)²⁸, d'Alain Durant en août 2020²⁹, de François Pottié en août 2020 lui aussi³⁰, de Frédéric Delcommène en janvier 2023 (qui a ensuite rallié le PS)³¹, de Rosario Gagliano également en janvier 2023 (qui a par la suite gagné les rangs du PS)³², et de Jean-Michel Duchenne en août 2024 (pour rejoindre le MR)³³. Enfin, à **Gembloux**, la rupture s'est produite fin juin 2024, lorsque le conseiller communal Carlo Mendola a annoncé qu'il se présenterait comme candidat indépendant sur la liste du MR lors du scrutin communal d'octobre ; selon les statuts de Défi, il est donc considéré comme démissionnaire du parti³⁴.

En conséquence de ces mouvements, le nombre de collèges communaux wallons dans lesquels figuraient des personnes élues sur une liste de Défi a diminué de moitié. Le parti amarante s'est maintenu à Fleurus et à Grez-Doiceau, mais il n'a plus compté de représentant dans le collège communal de Floreffe à partir du début de l'année 2023 ni dans celui de Tubize à dater du mois d'août 2024.

Ajoutons encore que les différents départs qui viennent d'être listés constituent la partie immergée de l'iceberg. En effet, nombre des élus ayant quitté Défi ont été suivis dans leur mouvement par d'autres mandataires (dans les conseils de CPAS), ainsi que par des cadres et des militants locaux.

En outre, même dans les 15 communes wallonnes où il a pu conserver une représentation, Défi n'est pas toujours parvenu à déposer une liste en vue des élections du 13 octobre 2024. Tel a été le cas dans 7 d'entre elles : à Ans³⁵, à Courcelles³⁶,

²⁵ *La Libre Belgique*, 16 mars 2021, www.lalibre.be. Pour le scrutin de 2024, P. Kerbusch et M. Félix ont occupé les deux premières places de la liste UDLI, qu'ils ont fondée.

²⁶ RTBF Info, 2 août 2024, www.rtb.be. Pour le scrutin de 2024, M. Abdelali et F. Lavore se sont présentés au sein de la liste #1480enmieux, qu'ils ont créée (et sur laquelle ils ont figuré respectivement aux 1^{re} et 3^e positions), tandis que C. Payen ne s'est plus portée candidate.

²⁷ Inversement, à Châtelet, Défi a bénéficié d'un ralliement : Daniel Soudant, élu sur la liste MR, a quitté le parti libéral pour rejoindre la formation amarante en janvier 2022 (cf. *Télesambre*, 26 janvier 2022, www.telesambre.be). Cette personne ne s'est pas représentée en 2024.

²⁸ *Le Soir*, 6 septembre 2019, www.lesoir.be. Pour le scrutin de 2024, F. Iezzi a figuré en 17^e place de la liste MR.

²⁹ *Sudinfo*, 11 août 2020, www.sudinfo.be. Il ne s'est pas représenté en 2024.

³⁰ *Qu4tre*, 19 août 2019, www.qu4tre.be. Il ne s'est pas représenté en 2024.

³¹ *Sudinfo*, 18 janvier 2023, www.sudinfo.be. Pour le scrutin de 2024, F. Delcommène s'est porté candidat en 7^e place sur la liste PS.

³² *Sudinfo*, 30 janvier 2023, www.sudinfo.be. Pour le scrutin de 2024, R. Gagliano a figuré en 29^e position sur la liste PS.

³³ *L'Avenir*, 23 août 2024, www.lavenir.net. Pour le scrutin de 2024, J.-M. Duchenne a été candidat en 18^e place sur la liste MR.

³⁴ Cf. *L'Avenir*, 27 juin 2024, www.lavenir.net. À la veille des élections du 13 octobre 2024 (pour lesquelles il figurait en 5^e place sur la liste MR), C. Mendola était en passe de se voir signifier son exclusion de Défi ; dans le cas où il serait amené à siéger, il s'apparentera au MR.

³⁵ Les élues sortantes, S. Davin et V. Troosters, ont toutes deux figuré sur cette liste (respectivement aux 1^{re} et 3^e places).

³⁶ L'élue sortante, C. Micelli, a été en tête de cette liste.

à Fleurus³⁷, à Lessines³⁸, à Nivelles³⁹, à Rixensart⁴⁰ et à Wavre⁴¹. En revanche, aucune liste amarante n'a cette fois concouru dans les 8 autres, c'est-à-dire à Braine-l'Alleud⁴², à Charleroi⁴³, à Chaudfontaine⁴⁴, à Grez-Doiceau⁴⁵, à Huy⁴⁶, à La Hulpe⁴⁷, à Pepinster⁴⁸ et à Sombreffe⁴⁹.

2. Défi en Wallonie au fil des élections provinciales, 2012-2024

Pour saisir la manière dont l'ancrage des FDF puis de Défi a évolué dans les provinces wallonnes, nous considérons quatre indices relatifs aux élections provinciales, qui sont similaires à ceux déjà exploités pour le niveau communal : le nombre de listes déposées, les résultats électoraux obtenus (en proportion des votes valablement émis), le nombre de sièges de conseiller provincial décrochés⁵⁰ et le nombre de participations à des majorités provinciales. Ici également, il est procédé à une présentation plus détaillée des mouvements intervenus au cours de la dernière mandature.

2.1. Le nombre de listes déposées

En **2012**, les FDF avaient présenté une liste dans 33 des 34 districts électoraux wallons. Ils avaient seulement été absents du district d'Eupen⁵¹.

Il en a été de même de Défi en **2018**. Toutes les listes amarantes étaient alors complètes.

Pour les élections du 13 octobre **2024** en revanche, la situation s'est avérée bien moins favorable. Défi ne s'est plus présenté que dans 10 districts (– 23), répartis sur trois provinces. Ses listes ont été complètes dans les deux districts brabançons (Nivelles et Wavre) et dans trois districts hennuyers (Ath, Châtelet et La Louvière) ; en revanche, en province de Namur, le parti amarante n'a déposé des listes complètes que dans deux districts (Gembloux et Namur), tandis qu'elles ont été incomplètes dans trois autres (celle déposée dans le district d'Andenne n'a compté que deux candidats, et celles

³⁷ Seul l'un des deux élus sortants, M. Jacquemain, s'est présenté sur cette liste (en 1^{re} position). Quant à lui, F. Lorsignol n'a plus été candidat.

³⁸ L'élue sortante, J.-M. Barbaix, a poussé cette liste.

³⁹ L'élue sortante, V. Vandegoor, a emmené cette liste.

⁴⁰ L'élue sortante, C. Chatelle, a figuré en tête de cette liste.

⁴¹ L'un des deux élus sortants, L. D'Hondt, a poussé cette liste. Quant à elle, M. Massart ne s'est plus portée candidate.

⁴² L'élue sortante, C. Ferdinand, n'a plus été candidate sur aucune liste.

⁴³ L'élue sortante, J.-N. Gillard a été candidat en 5^e place sur la liste MR-IC (tout en conservant son appartenance à Défi : cf. Télésambre, 27 août 2024, www.telesambre.be).

⁴⁴ Deux des trois élus sortants, O. Grondal et P. Piedbœuf, ont à nouveau été candidats : ils se sont présentés sur la liste apolitique Réveil Citoyen, que respectivement le premier a tirée et le second a poussée (tout en maintenant apparemment tous deux leur appartenance à Défi).

⁴⁵ L'élue sortante, P. Goergen, a été 2^e candidate sur la liste Elan C+ (liée à Défi, cf. *supra*).

⁴⁶ Les deux élus sortants, G. Vidal et P. Thomas, ont été candidats respectivement en 3^e et 25^e places sur la liste Huy en Commun (liée à Défi, cf. *supra*).

⁴⁷ L'élue sortante, A. Joseph, a été 4^e candidate sur la liste VALH (liée à Défi, cf. *supra*).

⁴⁸ L'élue sortante, J. Fafchamps, n'a plus été candidate sur aucune liste.

⁴⁹ L'élue sortante, M. Laloux, s'est portée candidate à la 3^e place sur la liste Autrement (liée à Défi, cf. *supra*).

⁵⁰ Pour une présentation détaillée des résultats électoraux et du nombre de conseillers provinciaux, cf. le tableau 2 reproduit en annexe.

⁵¹ Ce district est formé des neuf communes de la région de langue allemande (en province de Liège).

déposées dans les districts de Dinant et de Philippeville n'en ont comporté chacune qu'un seul). Le parti amarante a cette fois été absent des provinces de Liège et de Luxembourg.

2.2. Les résultats électoraux obtenus

Lors du scrutin provincial de **2012**, les FDF avaient récolté au total 2,4 % des suffrages à l'échelle de la Wallonie. Leurs résultats allaient de 1,7 % en province de Liège à 4,8 % dans le Brabant wallon.

En **2018**, Défi a connu une sensible progression, en parvenant à presque doubler son score de 2012 : il a recueilli 4,6 % des voix à l'échelle wallonne, soit une augmentation de + 2,2 %. C'est toujours en province de Liège qu'il a enregistré son résultat le plus bas (3,8 %) et en Brabant wallon qu'il a réalisé sa meilleure performance (7,5 %). Le parti amarante a été en progrès dans les cinq provinces : de + 1,8 % dans le Hainaut à + 3,2 % en province de Namur, en passant par + 2,1 % dans les provinces de Liège et de Luxembourg et + 2,7 % dans le Brabant wallon.

En **2024**, dans chacune des trois provinces wallonnes dans lesquelles il s'est présenté, Défi a obtenu les scores les plus bas qu'il avait jamais enregistrés : 3,1 % en Brabant wallon (- 4,4 %), 1,9 % en province de Namur (- 3,8 %) et 0,6 % dans le Hainaut (- 3,5 %). À l'échelle de la Wallonie, le parti ne pèse plus que 0,9 % des voix (- 3,7 %).

2.3. Le nombre de conseillers provinciaux

Le parti amarante avait obtenu ses premiers élus provinciaux de Wallonie dès **2012**, lorsqu'il avait décroché 2 sièges de conseiller provincial dans le Brabant wallon.

Six ans plus tard, en **2018**, Défi est parvenu non seulement à accroître d'une unité le nombre de ses conseillers provinciaux dans le Brabant wallon, mais également à obtenir ses deux premiers élus en province de Namur. À l'échelle de la Wallonie, il a donc occupé 5 sièges.

En **2024**, Défi n'a pu conserver que 1 seul conseiller provincial (- 4) : dans le Brabant wallon.

2.4. Le nombre de participations à des majorités provinciales

Le parti amarante a accédé à une majorité provinciale pour la première – et seule à ce jour – fois en **2018**. En effet, en province de Namur, il a alors rejoint l'attelage formé par le MR et le CDH ; il a ainsi disposé de 1 député provincial.

Le résultat des élections de **2024** ne laisse pas entrevoir de participation au pouvoir exécutif pour l'unique élu provincial de Défi.

2.5. Une mandature provinciale 2018-2024 chamboulée

Pour Défi, la mandature 2018-2024 a été moins agitée sur le plan provincial que sur le plan communal. Cependant, elle n'en a pas pour autant été totalement calme. Elle a notamment été faite de deux défections, seulement partiellement contrebalancées par un ralliement.

Dans le **Brabant wallon**, la conseillère provinciale Fiorella Iezzi a quitté le parti amarante moins d'un an après les élections, en septembre 2019, pour rejoindre les rangs MR⁵². À dater de cette époque, Défi n'a donc plus compté que 2 membres au sein du conseil provincial brabançon. Toutefois, cette perte a été compensée lorsque, en mai 2023, le conseiller provincial Pierre Pinte a effectué le chemin inverse : il est parti du MR pour entrer chez Défi⁵³. Quant aux deux autres élus provinciaux du parti amarante en Brabant wallon, ils sont restés en place durant les six ans de la mandature (Luc D'Hondt et Josiane Conrardy-Leyre)⁵⁴.

En province de **Namur**, Amaury Alexandre, député provincial, est resté fidèle à Défi⁵⁵. En revanche, le conseiller provincial Patrick Pynnaert, élu en 2018 sur les listes du parti amarante, a quitté le groupe Défi du conseil provincial en décembre 2020⁵⁶ ; après avoir siégé comme indépendant pendant plus de deux ans, il a rompu définitivement avec Défi et a rejoint le groupe MR de l'assemblée en avril 2023⁵⁷.

En conséquence de cela, Défi a terminé la mandature provinciale 2018-2024 avec 4 conseillers provinciaux au lieu de 5 (et, toujours, avec 1 député provincial).

3. Entre flux et reflux, quel avenir pour Défi en Wallonie ?

Dès 2012, les listes des FDF ont obtenu 3 conseillers communaux (à Ans, à Braine-l'Alleud et à Sambreville) et 2 conseillers provinciaux (dans le Brabant wallon). Certes, ce premier résultat est apparu modeste, surtout pour un parti qui était déjà connu de longue date des Wallons – ayant été l'un des fers de lance de la défense des droits linguistiques des francophones, ainsi que l'un des principaux promoteurs de l'identité belge francophone via la Communauté française – et qui, de plus, n'était pas à proprement parler un nouveau venu sur la scène politique wallonne⁵⁸. Cependant, les dirigeants du parti amarante ont estimé que les fruits portés par cette première expérience étaient loin d'être insignifiants et, surtout, ont jugé qu'ils étaient susceptibles de laisser entrevoir de réelles perspectives d'une implantation en Wallonie. Ainsi, avec 2,4 % au scrutin provincial à l'échelle de la Wallonie, les FDF avaient d'emblée acquis la place de sixième force politique wallonne. En outre, s'il est vrai que l'adhésion des électeurs wallons n'avait guère été au rendez-vous, au moins n'y avait-il eu aucun signe de rejet.

⁵² Son départ a donc ravi deux mandats à Défi, F. Iezzi étant aussi conseillère communale à Waterloo (cf. *supra*). Pour le scrutin de 2024, elle s'est portée candidate sur la liste MR déposée dans le district électoral de Nivelles (à la 8^e place).

⁵³ RTBF Info, 22 mai 2023, www.rtbf.be. Pour le scrutin de 2024, P. Pinte a été candidat sur la liste Défi déposée dans le district électoral de Nivelles (en 16^e position).

⁵⁴ Pour le scrutin de 2024, tous deux ont été candidats sur la liste Défi déposée dans le district électoral de Wavre (respectivement aux 1^{re} et 21^e places). L. D'Hondt a été réélu.

⁵⁵ Pour le scrutin de 2024, A. Alexandre a tiré la liste Défi dans le district électoral de Gembloux.

⁵⁶ *La Dernière Heure*, 11 décembre 2020, www.dhnet.be. Par la suite, P. Pynnaert a tenté de réintégrer le groupe Défi (cf. *Sudinfo*, 28 mai 2021, www.sudinfo.be ; *L'Avenir*, 9 mars 2022, www.lavenir.net).

⁵⁷ *L'Avenir*, 21 avril 2023, www.lavenir.net. Plus précisément, P. Pynnaert est devenu membre du MCC, qui est une composante du MR. Pour le scrutin de 2024, il a figuré à la 6^e place sur la liste MR dans le district électoral de Gembloux.

⁵⁸ Cf. M. CUNET, G. MATAGNE, P. VERJANS, « Le défi wallon du FDF », *op. cit.*

Six ans plus tard, en 2018, les listes amarantes ont vu l'élection de 41 conseillers communaux (dans 26 communes) et de 5 conseillers provinciaux (dans le Brabant wallon et en province de Namur) en Wallonie. L'année 2018 a également été celle des premières participations de Défi à des majorités locales dans le sud du pays : dans 4 communes (Fleurus, Floreffe, Grez-Doiceau et Tubize) et dans 1 province (celle de Namur). Défi a alors pu espérer avoir réussi à amorcer un véritable mouvement d'implantation sur les terres de Wallonie. Et, en consolidant sa position de sixième parti wallon (avec ses 4,6 % au scrutin provincial à l'échelle de la région), il a pu considérer s'être créé là un marchepied vers un ancrage plus marqué.

Tant les élections locales de 2012 que celles de 2018 ont semblé être confirmées dans leurs tendances par les scrutins législatifs qui les ont suivies. En 2014, les FDF ont connu un démarrage quelque peu poussif : 2,5 % des suffrages pour l'élection du Parlement wallon et 2,4 % pour l'élection de la Chambre des représentants dans les circonscriptions wallonnes. Mais en 2019, Défi a enregistré une hausse non négligeable : 4,1 % tant pour le scrutin régional que pour le scrutin fédéral. Certes, dans les deux cas, cela a été insuffisant pour obtenir le moindre représentant, que ce soit au Parlement wallon ou au Parlement fédéral. Mais le parti a raisonnablement pu se dire en 2019 que, dans le cas où il parviendrait à prolonger voire à accélérer la dynamique ainsi impulsée, il gagnerait son pari d'entrer dans l'assemblée régionale wallonne et d'accroître sa présence à la Chambre des représentants (ainsi que, indirectement, au Parlement de la Communauté française et peut-être également au Sénat). Ce qui lui garantirait de faire grandir non seulement son poids politique sur les scènes fédérale et fédérées, mais également le montant de ses dotations publiques.

Las, par la suite, les signes en sens contraires se sont multipliés. Les quelques succès que le parti amarante avait incontestablement su engranger sur le plan local en 2018 se sont largement amoindris au fur et à mesure que s'écoulait la mandature 2018-2024. En effet, les départs – soit par exclusion soit, le plus souvent, par défection – se sont multipliés. En six ans, Défi a perdu pas moins de 20 de ses 41 conseillers communaux, tandis que 2 de ses 5 conseillers provinciaux ont quitté le parti en cours de route. Notamment, il n'a plus eu aucun conseiller communal à Fleurus ni à Namur à la veille des élections locales du 13 octobre 2024, alors qu'il en avait obtenu 4 dans chacune de ces communes en 2018.

Ce phénomène de réduction des rangs amarantes en Wallonie s'est fortement accentué à l'occasion de la préparation puis du bilan des élections législatives multiples du 9 juin 2024. Quelques semaines avant la tenue de ce scrutin, des dissensions publiques et virulentes entre le président du parti, F. De Smet, et son prédécesseur à ce poste, O. Maingain, liées à la confection des listes de candidats, ont particulièrement nui à l'image du parti (et pas seulement en Région bruxelloise, où se situait la pomme de discorde entre les deux hommes). L'épisode n'est pas resté sans incidence sur les troupes, au sein desquelles il a avivé les dissensions qui étaient déjà présentes, parfois depuis longtemps. Ensuite, le ressac qu'a constitué pour Défi le 9 juin 2024, en le voyant perdre les électeurs wallons qu'il avait pu gagner en 2019 pour retomber à son score de 2014 (2,7 % pour l'élection du Parlement wallon et 2,4 % pour celle de la Chambre des représentants dans les circonscriptions wallonnes, et toujours aucun

élu dans un cas comme dans l'autre), a constitué un mauvais présage pour le second rendez-vous électoral de l'année, à savoir celui du 13 octobre. Ce vent défavorable, notamment parce qu'il a encore attisé les querelles intestines du parti voire les divisions en son sein, a donné lieu à une nouvelle vague de départs. Ceux-ci se sont produits entre autres en faveur des cieux, réputés plus cléments et surtout estimés davantage porteurs en termes d'avenir des carrières politiques, du MR et des Engagés.

Dans ce contexte de dynamique nettement négative, les élections locales de ce dimanche 13 octobre 2024 ne semblaient guère promettre à Défi des lendemains chantants. Notamment parce que le nombre de listes que le parti a pu déposer a fortement diminué, au point d'être plus bas que jamais. En effet, Défi ne se présentait plus que dans 13 communes wallonnes (au lieu de 24 en 2012 et de 45 en 2018) et dans 10 districts électoraux pour le scrutin provincial (au lieu de 33 lors des deux précédentes échéances électorales) ; en outre, ses listes étaient loin d'être toutes complètes. Et effectivement, au reflux de juin a cette fois succédé une véritable débâcle, résumable en trois chiffres : 3 conseillers communaux, soit un retour au nombre de 2012, 1 conseiller provincial, soit moitié moins qu'en 2012, et un total de 0,9 % des voix au scrutin provincial, soit presque trois fois moins qu'en 2012.

Pareil résultat ne pourra qu'inciter Défi à se questionner sur le maintien ou non de son ambition de s'implanter en terres wallonnes, alors que plus de douze années d'efforts réels et conséquents n'ont abouti qu'à un tel échec. Et ce également alors que, selon toute apparence, le parti amarante souffre actuellement de trois maux majeurs auprès des électeurs wallons : il continue à être perçu par eux comme un parti d'abord et avant tout bruxellois, il pâtit d'une ligne électorale qui leur apparaît peu claire (le libéralisme social) ou peu mobilisatrice dans les urnes (la laïcité politique et la défense des francophones), et il subit la forte concurrence des Engagés au centre de l'échiquier politique. On n'aura pas manqué de relever que les deux dernières des difficultés qui viennent d'être relevées ne sont pas propres à l'électorat de Wallonie, étant aussi manifestement partagées par ceux de la Région bruxelloise et de la périphérie. Deux espaces qui sont ceux de l'enracinement historique de Défi – ainsi que de sa raison d'être première – mais dans lesquels son ancrage, aujourd'hui, apparaît également gravement menacé, au point de mettre potentiellement en péril l'existence même de ce parti.

Pour citer cet article : Cédric ISTASSE, « L'implantation de Défi dans les communes et provinces de Wallonie : flux et reflux (2012-2024) », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 18 octobre 2024, www.crisp.be.

Annexe 1. Élections communales en Wallonie (2012-2024) : résultats des FDF puis de Défi

		Pourcentage des votes valables			Nombre de conseillers communaux		
		2012	2018	2024	2012	2018	2024
Brabant wallon	Braine-l'Alleud	6,2 %	6,3 %	–	1	1	–
	Chastres	2,0 %	–	–	0	–	–
	Chaumont-Gistoux	5,5 %	–	–	0	–	–
	Court-Saint-Étienne	4,0 %	–	–	0	–	–
	Genappe	–	–	3,2 %	–	–	0
	Grez-Doiceau	2,8 %	8,6 %	–	0	1	–
	La Hulpe	5,2 %	8,7 %	–	0	1	–
	Lasne	–	10,3 %	–	–	1	–
	Mont-Saint-Guibert	3,1 %	–	–	0	–	–
	Nivelles	4,4 %	7,2 %	4,4 %	0	1	0
	Orp-Jauche	1,6 %	–	–	0	–	–
	Ottignies-Louvain-la-Neuve	–	3,9 %	–	–	0	–
	Rixensart	–	7,4 %	10,0 %	–	1	2
	Tubize	–	9,5 %	–	–	2	–
	Waterloo	4,5 %	6,5 %	–	0	1	–
Wavre	5,0 %	7,3 %	4,2 %	0	2	0	
Hainaut	Anderlues	–	6,6 %	–	–	0	–
	Ath	–	4,0 %	–	–	0	–
	Binche	–	3,2 %	–	–	0	–
	Braine-le-Comte	4,1 %	–	–	0	–	–
	Charleroi	1,8 %	5,2 %	–	0	2	–
	Châtelet	–	5,6 %	–	–	1	–
	Courcelles	–	5,9 %	2,9 %	–	1	0
	Erquelinnes	6,9 %	–	–	0	–	–
	Fleurus	–	10,3 %	2,9 %	–	2	0
	Fontaine-l'Évêque	–	–	7,0 %	–	–	1
	Froidchapelle	–	6,3 %	9,5 %	–	0	0
	Ham-sur-Heure-Nalinnes	–	2,2 %	–	–	0	–
	La Louvière	–	3,0 %	–	–	0	–
	Lessines	3,8 %	5,5 %	4,1 %	0	1	0
	Leuze-en-Hainaut	–	6,0 %	–	–	0	–
	Mons	–	1,9 %	–	–	0	–
	Montigny-le-Tilleul	–	5,0 %	–	–	0	–
	Pont-à-Celles	–	4,0 %	–	–	0	–
	Saint-Ghislain	2,1 %	–	–	0	–	–
	Silly	–	4,8 %	–	–	0	–
Thuin	5,1 %	4,9 %	–	0	0	–	
Tournai	–	1,1 %	–	–	0	–	
Liège	Ans	6,4 %	9,9 %	2,0 %	1	2	0
	Awans	2,0 %	–	–	0	–	–
	Braives	–	10,9 %	–	–	1	–
	Chaufontaine	–	15,0 %	–	–	3	–
	Esneux	–	5,5 %	–	–	0	–
	Herstal	1,2 %	3,2 %	–	0	0	–
	Huy	–	9,5 %	–	–	2	–
	Liège	–	3,6 %	0,9 %	–	1	0
	Pepinster	–	11,6 %	–	–	1	–
	Seraing	2,4 %	3,4 %	–	0	0	–
	Verviers	–	1,4 %	–	–	0	–

Luxembourg	Marche-en-Famenne	–	4,1 %	–	–	0	–
Namur	Floreffe	–	20,3 %	–	–	4	–
	Gembloux	–	6,8 %	3,4 %	–	1	0
	Jemeppe-sur-Sambre	2,5 %	8,0 %	–	0	1	–
	Mettet	2,0 %	–	–	0	–	–
	Namur	–	8,7 %	1,5 %	–	4	0
	Sambreville	6,9 %	10,3 %	–	1	2	–
	Sombreffe	–	10,1 %	–	–	1	–
	<i>Moy. :</i>	<i>3,8 %</i>	<i>Moy. :</i>	<i>6,7 %</i>	<i>Moy. :</i>	<i>4,3 %</i>	
					<i>Total :</i>	<i>3</i>	<i>Total :</i>
					<i>41</i>		<i>Total :</i>
							<i>3</i>

Annexe 2. Élections provinciales en Wallonie (2012-2024) : résultats des FDF puis de Défi

	Pourcentage des votes valables			Nombre de conseillers provinciaux		
	2012	2018	2024	2012	2018	2024
Brabant wallon	4,8 %	7,5 %	3,1 %	2	3	1
Hainaut	2,3 %	4,1 %	0,6 %	0	0	0
Liège	1,7 %	3,8 %	–	0	0	–
Luxembourg	1,9 %	4,0 %	–	0	0	–
Namur	2,5 %	5,7 %	1,9 %	0	2	0
	<i>Total :</i>	<i>Total :</i>	<i>Total :</i>	<i>Total :</i>	<i>Total :</i>	<i>Total :</i>
	<i>2,4 %</i>	<i>4,6 %</i>	<i>0,9 %</i>	<i>2</i>	<i>5</i>	<i>1</i>